

Comment y participer ?

Chaque enseignant dispose d'un capital de 12 jours par an, pour congés de formation syndicale avec traitement intégral.

Ce droit n'est assorti que d'une seule contrainte : le dépôt auprès du chef d'établissement **d'une demande d'autorisation d'absence** (modèle ci-dessous), **un mois au moins avant la date prévue du stage.**

Autorisation d'absence à déposer auprès du C/E avant le 5 mars dernier délai

MODÈLE D'AUTORISATION D'ABSENCE

(A reproduire à la main, à déposer ou à envoyer dans votre établissement au moins **1 mois à l'avance**)

Nom, Prénom-Grade et Fonction
Etablissement
Monsieur le Recteur de l'Académie de Versailles S/C de M :

*Conformément aux dispositions : de la loi n°84-16 du 11.01.84 (art.34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires, définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le **5 avril** pour participer à un stage de formation syndicale.*

*Ce stage se déroule à **Arcueil***

Il est organisé par le Secrétariat Académique du Snes, sous l'égide de l'I.R.H.S.E.S organisme agréé, figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté publié au J.O du 5.293)

Signature

(1) : Nom et fonction du chef d'établissement cette demande devant parvenir par la voie hiérarchique (lorsque le stage dure plusieurs jours, ne marquer ici que les dates donnant lieu demande d'autorisation d'absence)

STAGE DE FORMATION SYNDICALE

MARDI 5 AVRIL 2011

A la section académique du SNES Versailles
3, rue Guy Gouyon du Verger— 94112 Arcueil cedex
(RER B: Arcueil-Cachan)

« QUELLE ENTREE DANS QUEL METIER ? »

Après un premier stage en septembre portant sur le statut et la carrière, le SNES Versailles propose aux stagiaires un stage pour aborder le métier d'enseignant aujourd'hui.

PROGRAMME DE LA JOURNEE :

1. Première expérience du métier : témoignages et débat

Le Ministère et le Rectorat se sont employés depuis la rentrée à nier les difficultés résultant de la disparition d'une vraie formation et l'imposition du temps complet aux stagiaires. Ils n'ont pas hésité à affirmer que si vos premiers mois avaient été difficiles c'est parce que nos dénonciations de la réforme de la formation des enseignants vous avaient déstabilisés... Le tout récent rapport de la Direction Générale des Ressources Humaines du ministère, tout en reconnaissant les difficultés des stagiaires, a ainsi stigmatisé les enseignants en place accusés de « résistances très fortes ».

Quel bilan tirez vous de ces six premiers mois ? Quelle appréciation portez vous sur les formations transversales et disciplinaires ? A quoi sert le tutorat ? A partir de vos témoignages, nous débattons des revendications à porter et des actions à poursuivre pour l'amélioration de vos conditions d'entrer dans le métier pour cette fin d'année et l'année prochaine.

2. le travail enseignant aujourd'hui

Révélee brutalement dans certaines grandes entreprises, la dégradation de la condition salariale n'épargne pas l'éducation nationale, soumise comme les autres services publics aux règles d'un management censé les rendre plus efficaces comme par exemple l'institution de primes au recteur et aux chefs d'établissement. Dans une société où les inégalités s'accroissent, les enseignants se voient reprocher les ratés du système éducatif, alors que l'objectif de démocratisation de l'Ecole a été abandonné à la tête même de l'Etat (comme le montre le budget 2011 et la suppression de 16 000 postes). Injonctions, prescriptions se multiplient de la part de la hiérarchie sur fonds de mise en concurrence des personnels et d'évaluation de la performance en fonction grilles qui dénaturent nos métiers?

Le Snes collabore depuis longtemps avec le CNAM et des chercheurs sur le travail enseignant. Alice Cardoso qui anime ces questions au Snes national viendra faire le point de ces recherches qui permettent de comprendre comment ces évolutions imposées sont à la source d'un malaise professionnel et comment y faire face par une exigence de réappropriation collective du travail.

Coupon réponse à retourner de préférence par mail à stages@versailles.snes.edu ou par courrier à l'adresse suivante à **SNES VERSAILLES 3 rue Guy de Gouyon du Verger - 94112 Arcueil Cedex.**

Vous pouvez aussi le télécharger sur le site www.versailles.snes.edu

Nom, Prénom :

Établissement :

Adresse personnelle :

Téléphone :

Catégorie :

Ville :

Mél :

Participera au stage du mardi 5 avril à Arcueil